



Bruxelles, le 21.10.2014
COM(2014) 640 final

ANNEXES 1 to 2

ANNEXES

au

RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPÉEN

sur les résultats de la mise en œuvre des plans de gestion de l'anguille, y compris une évaluation des mesures de repeuplement et de l'évolution des prix du marché pour les anguilles d'une longueur inférieure à 12 cm

Annexe I — Tableau: Prix par kilogramme de civelles payés pour le repeuplement dans divers États membres, tels que communiqués à la Commission par les autorités nationales compétentes

	Remarques	2008		2009		2010		2011		2012	
		Poids kg	Prix EUR/ kg	kg	EUR/ kg	kg	EUR/k g	kg	EUR/k g	kg	EUR/ kg
BE	Selon le rapport de suivi français: 2010-11 – 120 kg 2011-12 – 160 kg	125	510	152	425	143	453	160	470- 520	206	399- 416
CZ	Selon le rapport de suivi français: 2009-10 – 671 kg 2010-11 – 620 kg 2011-12 – 520 kg			289	495	640	547	609	547	557	530
DE	Selon le rapport de suivi français: 2009-10 – 2492 kg 2010-11 – 807 kg 2011-12 – 1761 kg		400- 550		400- 550		400- 550		400- 550		400- 550
DK	Selon le rapport de suivi français: 2009-10 – 1050 kg 2010-11 – 600 kg 2011-12 – 250 kg				419		453		421		
EE						63,5	480	206,5	625		
EL								285	420		
ES	Seules les Asturies déclarent les prix payés pour les civelles destinées au repeuplement	6	464	8	562	s.o.	s.o.	8	578	8	535

FR	3,6 tonnes vendues en France au prix de 400 EUR/kg, selon les informations orales. Aucune année mentionnée.										
IE	Suivre l'avis du CIEM — ne pas croire aux avantages du repeuplement, mais attendre de nouvelles informations scientifiques			0	s.o.	0	s.o.	0	s.o.	0	s.o.
NL	Selon le rapport de suivi français: 2009-10 – 2890 kg 2010-11 – 370 kg 2011-12 – 2086 kg						450 (UK) 440 (FR)		490 (UK) 550 (FR)		
LT								1047			
LV	Prix comprenant le stockage, le transport et la gestion							100	2917*		
PL	Selon le rapport de suivi français: 2009-10 – 85 kg 2010-11 – 85 kg 2011-12 – 90 kg					85	650	85	500		
PT	Ne repeuplez pas, vendez à l'Espagne (chiffres en <i>italiques</i>).		270		209		275	<i>900</i>	<i>402</i> <i>300</i>		
SE	Selon le rapport de suivi français: 2009-10 – 870 kg						575- 650		575- 650		
SK		100	808	62	565	85	595	79,5	600		
UK	Selon le rapport de suivi français: 2009-10 – 240 kg 2010-11 – 1487 kg 2011-12 – 400 kg			240		(865,1) 1401	(476)	(948,3) 1080	(395)		

NB. Le tableau contient les prix des civelles pour les années 2008 à 2012. Il a été difficile d'obtenir des données complètes et pertinentes de la part des États membres, malgré les demandes répétées de la Commission.

Annexe II — Mise en œuvre des mesures de repeuplement

BE En 2011 en Wallonie, 130 000 civelles (40 kg) ont servi au repeuplement dans certains cours d'eau prioritaires dont l'Ourthe (12 kg), l'Amblève (8 kg), l'Aisne (1 kg), la Méhaigne (2 kg) dans le bassin de la Lesse et de la Meuse, et la Dyle (1 kg) dans le bassin de l'Escaut. En 2012, 50 kg ont servi au repeuplement dans les cours d'eau du bassin de la Meuse, notamment: la Vesdre (6 kg), la Haute Lesse (6 kg), le Viroin (4 kg), la Haute Sambre (6 kg), la Biesme (2 kg), la Biesmelle (2 kg), la Hantes (2 kg), la Thure (2 kg), l'Eau d'Heure (4 kg), les lacs de l'Eau d'Heure (2 kg). Le repeuplement se poursuivra au cours des 4 prochaines années.

CZ: Le repeuplement des poissons se fait dans le respect du plan de gestion. Le repeuplement des poissons se fait dans des zones permettant l'échappement des anguilles vers la mer. Cela comprend le bassin de l'Elbe qui se jette dans la mer du Nord (migration sans obstacle), ainsi que le bassin de l'Oder qui se jette dans la mer Baltique, sur la côte polonaise (là, certains obstacles empêchent les anguilles de facilement s'échapper dans la mer Baltique). Pour chacune des années 2012, 2013 et 2014, il est prévu d'importer 950 kg de civelles en République tchèque. Sur cette quantité, 700 kg seront pris en charge par le programme opérationnel de la pêche et 250 kg seront financés par des fonds privés du syndicat de pêche tchèque.

DK: Le repeuplement a été pleinement mis en œuvre comme le stipule le PGA danois. La quantité d'anguilles servant au repeuplement en eaux douces a augmenté depuis 2010, où le Fonds européen pour la pêche a octroyé des financements. Dans le PGA danois, la quantité d'anguilles proposée pour le repeuplement était de 0,8 million de spécimens. La quantité réelle d'anguilles ayant servi au repeuplement a augmenté pour atteindre 1,2 à 1,4 million de spécimens en 2010 et 2011.

EE: La proposition principale du PGA consistait à augmenter les quantités annuelles d'anguilles destinées au repeuplement dans les masses d'eau du bassin de la Narva et à améliorer le repeuplement grâce à un financement supplémentaire en ayant recours au fonds européen pour la pêche (FEP). Depuis 2011, le repeuplement des anguilles a en outre été soutenu par le FEP. Sans repeuplement, une zone très vaste à haut potentiel de production serait isolée.

EL: La mesure prévue pour procéder au repeuplement de 10 % des civelles importées d'autres États membres de l'UE (le recrutement de civelles est très faible en Grèce) n'a pas été pleinement mise en œuvre en raison de contraintes financières.

ES: L'ensemble des communautés autonomes qui avaient inscrit le repeuplement dans leurs plans ont mis cette mesure en œuvre, bien qu'à des degrés divers. Les Asturies, la Cantabrie, la Catalogne et l'Andalousie ont intégralement mis en œuvre leurs plans de repeuplement,

tandis que la région de Valence a seulement réalisé 42 % des mesures prévues. Le pays basque procèdera au repeuplement avec retard.

FR: 45 % des quotas de capture de civelles pour la campagne de pêche 2011-2012 ont été alloués au repeuplement à l'intérieur de l'UE. Il était prévu d'utiliser 5 à 10 % des captures à des fins de repeuplement en France mais le repeuplement effectué pour chacune des campagnes de pêche comprise entre 2009 et 2012 est beaucoup plus faible que prévu:

2009-2010: 0,33 %

2010-2011: 1,69 %

2011-2012: 8,34 %

Les raisons du non-respect des objectifs de repeuplement sont la mise en œuvre tardive des plans de gestion français de l'anguille en 2009, la détection du virus EVEX chez les civelles, des doutes quant à la capacité de former des colonies dans certaines zones, des difficultés administratives et financières, et la pollution de certaines zones cibles de repeuplement. Le repeuplement s'améliore tous les ans grâce à l'expérience acquise en matière de sites appropriés de repeuplement et de considérations sanitaires.

La mortalité des civelles dans les 15 jours suivant le repeuplement varie de 6 à 72 %, en fonction du site. La survie dans les 6 premiers mois n'a pas pu être déterminée avec précision. Dans deux des zones de repeuplement, il a été constaté qu'«au moins certaines» anguilles survivent. Dans les deux autres zones de repeuplement, aucune anguille marquée (faisant l'objet d'un repeuplement) n'a été à nouveau capturée, de sorte qu'il est impossible de tirer des conclusions sur leur taux de survie.

LT: Le repeuplement est l'une des mesures les plus importantes du plan. L'intensité du repeuplement dépend de la quantité de civelles disponibles. Il est possible de procéder au repeuplement à divers stades de la vie de l'anguille. La densité de repeuplement recommandée pour les masses d'eau lituanienes est de 100 civelles ou de 25 anguilles d'une longueur inférieure à 20 cm par hectare.

Au cours de la dernière décennie, le repeuplement a été effectué occasionnellement à l'aide des alevins d'anguilles ou d'animaux élevés pesant plusieurs grammes. Malgré les difficultés à lancer la mise en œuvre du PGA, le service de la pêche a commencé à mettre en œuvre des actions dans ce domaine au milieu de l'année 2011. 134 000 anguilles européennes d'une longueur inférieure à 20 cm (environ 10-11 g) ont été achetées. Au cours des deux mois de juillet-août 2011, l'ensemble des anguilles achetées ont été utilisées à des fins de repeuplement dans 22 lacs de Lituanie.

NL: Il était prévu que le repeuplement commence en 2009, mais il n'a débuté qu'en 2010. Le repeuplement se fait au moyen d'anguilles pré-élevées d'une longueur d'au moins 28 cm. L'efficacité de l'actuel programme de repeuplement des civelles n'est pas certaine. Les effets

du programme de repeuplement au cours de la période 2009-2011 ne seront visibles que lorsque les civelles auront atteint une longueur supérieure à 30 cm et pourront être capturées dans le cadre des programmes de surveillance de la pêche et de l'anguille. Cela se situe donc en dehors de la période en cours d'évaluation. L'introduction de civelles en provenance de France, d'Espagne et d'Angleterre dans les eaux néerlandaises va indéniablement accroître la biomasse d'anguilles argentées dans les eaux néerlandaises.

Activités au cours de la période 2009-2012: Civelles et anguilles pré-élevées faisant l'objet du repeuplement

Quantités de repeuplement	2010	2011
Civelles	763	164
Anguilles pré-élevées	0	1395

PL: L'intensité du repeuplement dépend de la quantité de civelles disponibles en mai et juin. Le repeuplement recommandé pour le bassin de l'Oder porte sur 6 millions de spécimens et pour le bassin de la Vistule, sur 7 millions de spécimens. Il est possible de procéder au repeuplement avec des anguilles de différentes tailles. Au cours des deux dernières décennies, le repeuplement a été effectué à l'aide d'anguilles pré-élevées pesant de quelques grammes à plusieurs centaines de grammes.

Les résultats des études menées par le département de bio-économie de la pêche indiquent qu'il existe en Pologne au moins dix grandes sociétés important des juvéniles à des fins de repeuplement; un producteur élève des civelles importées et est lié à l'association polonaise de pêche à la ligne, à Suwałki. La plupart des importateurs acquièrent des juvéniles auprès d'entreprises d'aquaculture situées au Danemark, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Suède, en Lituanie et en France où l'engraissement commercial des anguilles se fait à différents stades, la plupart des poissons pesant entre 100 g et 1 000 g chacun.

PT: Le rapport ne décrit pas la manière dont l'obligation de réserver 60% des civelles pêchées dans le Minho (le seul endroit du Portugal où la pêche à la civelle soit autorisée) est respectée. Des sites potentiels de repeuplement ont été identifiés. Le Portugal souhaiterait toutefois que le repeuplement soit réexaminé étant donné que l'on peut douter des avantages de cette méthode pour la reconstitution des stocks et que, d'autre part il s'agit d'une mesure difficilement soutenable financièrement et techniquement.

SE: Une augmentation du repeuplement contribuera à l'augmentation du taux d'échappement des anguilles argentées seulement 14 ans après le repeuplement (selon le PGA). Les civelles sont achetées en France et/ou en Angleterre et toujours placées en quarantaine pour s'assurer qu'aucune maladie n'est introduite dans les eaux suédoises. Les objectifs du PGA visant à augmenter la quantité de repeuplement ont été atteints.

En 2008, le repeuplement de civelles a porté en Suède sur 1 à 1,2 million de spécimens. L'objectif à court terme du PGA consistait à doubler ce chiffre pour atteindre 2 à 2,5 millions en 2010. Ce but a été atteint au cours de la première année de la mise en œuvre du PGA. En 2010 et 2011, le repeuplement a presque complètement cessé sur la côte est; le repeuplement des eaux intérieures était axé sur les lacs versant vers l'ouest, notamment le lac Vänern et le lac Vombsjön afin d'éviter les effets anthropiques sur le programme de repeuplement (à savoir la mortalité due à la pêche et à l'hydroélectricité).

Étant donné que le repeuplement s'est avéré constituer une partie très importante des PGA et qu'il existe actuellement de faibles quantités de civelles, il convient de veiller à ce que tout repeuplement produise des bénéfices nets pour la population en âge de se reproduire, trois conditions devant être remplies:

- il doit exister un excédent de civelles là où elles sont capturées;
- il doit exister une mortalité anthropique faible ou nulle là où elles sont remises à l'eau; et
- il doit exister une forte probabilité que les anguilles faisant l'objet d'un repeuplement puissent migrer vers la mer des Sargasses (plusieurs études ont été entreprises afin d'assurer le suivi des anguilles faisant l'objet d'un repeuplement et migrant vers leurs lieux de frai, mais il n'a pas encore été prouvé que ces anguilles sont en mesure de mener à bien leur migration).